



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 janvier 2022

Délibération n°07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le 21 janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 janvier 2022.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU et Gérard ROY.

Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Andréas KOCH et Alain LEBRET.

### **Objet : Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême 2022 – Marché International des Droits (MID)**

Suite à l'évolution de la pandémie de Covid ces dernières semaines et aux nouvelles mesures gouvernementales de décembre 2021 instaurant des jauges pour à minima 3 semaines, la 49ème édition du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, initialement prévue du 27 au 30 janvier 2022, est reportée au printemps [dates à confirmer].

Rendez-vous incontournable du monde de la bande dessinée, le Festival d'Angoulême est le point de ralliement de tous les acteurs de l'édition et présente, pendant 4 jours, toute la diversité du 9e Art.

Le Marché International des Droits du Festival - MID est un carrefour international où se rencontrent les professionnels du 9e Art du monde entier. Avec 35 pays représentés et 75 exposants, cet espace de 1000 m<sup>2</sup> au cœur du Festival favorise les prises de contacts entre professionnels des cessions de droits.

Pensé de sorte à faciliter les échanges, le MID propose, pendant toute la durée du Festival, des séances de speed-dating, un programme de conférences, une opération « Shoot The Book » à destination des producteurs en quête d'adaptations, ou accueille des délégations d'invités [éditeurs-acheteurs étrangers et producteurs].

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis s'associe à 9ème Art+, l'association organisatrice du Festival pour inviter une délégation de producteurs d'animation d'Angoulême, très attentifs aux opportunités d'adaptation de bandes dessinées en film ou séries d'animation, à participer au Festival et notamment au

**AR Prefecture**

016-251602595-20220121-DELIB7-DE  
Reçu le 31/01/2022  
Publié le 31/01/2022

MID. Un programme spécial leur sera proposé afin qu'ils puissent profiter pleinement de l'événement et des opportunités du MID.

L'accréditation, valable pendant toute la durée du Festival, sera prise en charge par 9ème Art+ et donnera accès à l'ensemble des pavillons et expositions. Le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés à l'hébergement d'une nuit, à la restauration et autres frais divers pour les producteurs invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour »),

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais d'hébergement, de restauration et autres frais divers des producteurs invités dans le cadre du Marché des Droits du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême ;
- autorisent monsieur le Président à conduire toutes les démarches, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 31 janvier 2022  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 31 janvier 2022  
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 31 janvier 2022

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY



**AR Prefecture**

016-251602595-20220121-DELIB7-DE  
Reçu le 31/01/2022  
Publié le 31/01/2022